



ADHÉSION PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME DE RATTACHEMENT

ANNÉE 2025

(SANS REGLEMENT EN LIGNE)

ADHÉRENT(E)

- Nom :
- Prénom :
- Adresse mail :
- Montant de la cotisation : €

ORGANISME PRENANT EN CHARGE LA COTISATION

- Nom complet de l'organisme :
- Adresse postale :
- Nom et adresse mail d'un correspondant administratif pour cette adhésion à qui il sera envoyé un appel de cotisation (équivalent à une facture) et un RIB de l'association

Merci d'envoyer ce document à : tresorier@fonciers-en-debat.com. Les cotisations et dons faits à fonciers en débat, ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant pour les particuliers, et de 60% pour les entreprises (articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts). Le trésorier délivrera sur demande le reçu-attestation destiné à être produit à l'administration fiscale.